



animaux-parlement.ch
Case postale 148
1226 Thônex
info@animaux-parlement.ch
www.animaux-parlement.ch

Nom :

Prénom :

Canton :

Parti politique :

Signature :

Date :

Contact (sert uniquement à garantir votre identité, ne sera communiqué en aucun cas) :

Tél :

Courriel :

Etes-vous membre d'associations ou de sociétés impliquant des animaux, si oui, lesquelles ?

.....

Si vous avez déjà eu un mandat politique, qu'avez vous fait en faveur des animaux ?

.....

ANIMAUX DE RENTE/ELEVAGE/ABATTAGE

Etes-vous en faveur du végétarisme ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

Etes-vous en faveur du véganisme ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

Etes-vous en faveur du spécisme ?

(Le spécisme est l'idéologie qui considère que la vie et les intérêts des animaux peuvent être négligés simplement parce qu'ils sont d'une autre espèce)

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

1. Impacts écologiques de la consommation de produits animaux :

Il est aujourd'hui difficile d'ignorer les nuisances environnementales produites par l'industrie viande/lait : émissions de gaz à effet de serre, gaspillage d'eau, pression sur les surfaces agricoles, déforestation, résistance aux antibiotiques. Cette industrie est une atteinte à l'écologie, de même qu'elle est une atteinte au bien-être et à la dignité de l'animal. Pourtant, cette source de nuisance environnementale est rarement désignée quand il est fait mention de pollution ou de développement durable, elle est au contraire encouragée !

En cas d'élection, envisagez-vous de la traiter dans le sens d'une incitation à la diminution de la consommation de viande/lait ? (Journée végétarienne/végétalienne dans les restaurations collectives, retrait des subventions aux lobbys pro-viande et pro-lait, groupes de travail.)

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

2. Menus végétariens/végétaliens dans les établissements de restauration collective :

Certaines communes ont déjà instauré une journée végétarienne par semaine dans leurs réfectoires.

Soutenez-vous cette démarche ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

Pensez-vous qu'il faut aussi une offre végétalienne ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

3. Impacts sanitaires de la consommation de viande :

En 2014, la Commission fédérale de l'alimentation publie son rapport, y reprend les recommandations de la Harvard School of Public Health et demande à la Confédération de lancer une campagne visant à réduire la consommation de viande, en raison de ses conséquences néfastes sur la santé humaine.

Soutenez-vous les recommandations et la demande de la Commission ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

4. Etiquetage des marchandises produites dans le non-respect des normes suisse de la protection des animaux :

La législation suisse est en matière de protection des animaux très avancée. Or, de nombreuses marchandises ne répondant pas aux normes suisses peuvent être importées, moyennant déclaration.

Outre le potentiel de tromperie, ces importations introduisent un biais de concurrence déloyale vis à vis de la production suisse. La Confédération a, selon l'article 14 de la Loi sur la protection des animaux, la possibilité d'interdire l'importation de produits animaux pour des raisons de protection des animaux. (« Le Conseil fédéral peut, pour des raisons relevant de la protection des animaux, soumettre l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits animaux à certaines conditions, les limiter ou les interdire »).

Seriez-vous favorable à une interdiction des marchandises dont la production n'est pas conforme aux normes suisses en matière de protection des animaux ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

5. Abattage rituel :

Dès son entrée dans la législation en 1893, l'interdiction de l'abattage du bétail sans étourdissement au préalable est régulièrement remise en question, au nom de la liberté de religion.

Seriez-vous prêt-e, au nom de la protection des animaux, de veiller à ce que cette interdiction reste ancrée dans la Loi sur la protection des animaux en son article 21 « Les mammifères ne peuvent être abattus que s'ils sont étourdis avant d'être saignés » ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

EXPERIMENTATION ANIMALE

6. Le « modèle animal » :

Ce modèle de recherche, c'est à dire la transposition de résultats obtenus sur animaux à l'homme, comme si l'homme était une souris génétiquement modifiée de 70 kg, est régulièrement remis en question dans divers milieux, y compris dans le milieu scientifique.



Pensez-vous que ce modèle est pertinent et que la recherche médicale doit poursuivre ses études dans cette voie ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

7. La Fondation 3R et les méthodes alternatives :

Selon l'article 22 al 2 de la Loi sur la protection des animaux « La Confédération encourage, en collaboration avec les écoles et l'industrie, le développement, la reconnaissance et l'application des méthodes qui peuvent remplacer des expériences sur les animaux ou réduire, soit le nombre d'animaux, soit les contraintes qui lui sont imposées ». Pour ce faire, elle a créé en 1987 la Fondation 3R (Reduce-Refine-Replace).

Cet encouragement a été en 2013 de CHF 365'000.- (En comparaison, la recherche sur animaux et les frais pour les animaleries les détenant ont reçu près d'une centaine de millions de francs !) Force est de constater que cet encouragement aux méthodes alternatives est juste symbolique.

Seriez-vous prêt-e à vous engager pour que les méthodes alternatives soient réellement encouragées, permettant ainsi à ce que l'excellence de la recherche suisse et sa capacité d'innovation le soient aussi dans le domaine des méthodes alternatives ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

8. Les primates dans la recherche :

En 2013, 322 primates sont morts pour la recherche en Suisse, dont 9 en degré de contrainte maximum. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2012.

Seriez-vous favorable à l'interdiction d'expérimentation sur primate, par conséquent de considérer que la pesée des intérêts, au sens de l'article 19 de la Loi sur la protection des animaux, penche systématiquement en faveur des singes ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

9. Statistique des animaux d'expérience :

En 2013, en Suisse, 590'245 animaux sont morts expérimentés tandis que 1'260'645 animaux sont nés et ont été importés dans les animaleries suisses. Ces animaux sont surtout des animaux génétiquement modifiés et beaucoup sont invalidés par leur mutation. (Modèle diabète, Modèle cancer, Modèle d'immunodéficience,...)

Parmi les animaux génétiquement modifiés, une partie entreraient dans des expériences, les animaux restant seront gazés (parce qu'ils sont nés sans la mutation génétique d'intérêt ou qu'ils ne sont pas du sexe utile, la recherche se concentrant essentiellement sur des souris mâles).

Que vous inspirent ces données, issues du site de l'Office de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ?

.....

.....

.....

FOURRURE

10. Produits de pelletterie :

En Suisse, au vu des exigences de la législation sur la protection des animaux, il n'y a pas d'élevages d'animaux à fourrure. Ainsi, la branche fourrure suisse doit importer de l'étranger ses produits de pelletterie : 431'000 kg ont été importés en 2014, essentiellement en provenance de Chine dont on sait les méthodes de production.



Seriez-vous favorable à ce que la Confédération, en vertu de l'article 14 de la Loi sur la protection des animaux, interdise l'importation des fourrures provenant d'animaux détenus, capturés ou tués dans des conditions contraires au droit suisse ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

ZOOS ET CIRQUES

11. Animaux sauvages dans des cirques :

La présence d'animaux sauvages dans les cirques pose des problèmes manifestes de bien-être animal (camions servant à la fois d'hébergement et de transport, variations climatiques, impossibilité de produire des comportements propres à l'espèce). L'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques est aussi contraire à la Loi sur la protection des animaux dont le but, défini en son article premier est « La protection de la dignité et du bien être de l'animal ». Or, comme le stipule l'article 3 « Il y a atteinte à la dignité lorsque la contrainte imposée à l'animal ne peut être justifiée par des intérêts prépondérants. »

Divers pays ont interdit la présence d'animaux sauvages dans les cirques (Autriche, Belgique et Grèce), d'autres ont des interdictions partielles (Allemagne, Danemark, Hongrie et Suède).

Seriez-vous favorable à une interdiction des animaux sauvages dans les cirques ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

12. Naissances instrumentalisés dans les zoos :

Les zoos justifient leur raison d'être par leur mission à l'éducation du public et la préservation des espèces. Ces déclarations sont en contradiction avec l'instrumentalisation des naissances d'animaux d'espèces non menacées d'extinction (ours brun) et par leurs activités (telle celle du Zoo de Bâle par exemple, qui, pour créer l'Oceanum, a prévu de prélever dans leur milieu naturel certaines espèces menacées).

Seriez-vous favorable à l'interdiction des naissances pour les espèces non menacées, à l'encouragement des naissances pour les espèces menacées dans un but de réintroduction et à l'interdiction de projets prélevant dans leur milieu naturel des espèces menacées ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

FAUNE SAUVAGE

13. Grands prédateurs (Ours, loup, lynx) :

La Suisse est cosignataire de la « Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel », dite Convention de Berne. Les grands prédateurs y sont classés dans l'annexe II « Faune strictement protégée ». Chaque pays signataire s'engage à traduire le contenu des articles y relatifs dans sa législation nationale, ce que la Suisse a fait dans sa législation sur la chasse. Pourtant, sous la pression des lobbys Chasse et Mouton-Subvention, des politiciens insistent sur le déclassement des grands prédateurs ou proposent des excentricités telles la vasectomie et l'hystérectomie des lynx !

Seriez-vous d'accord, comme le demandait l'Initiative « Grands prédateurs » de 2012, de fixer dans la Constitution, en l'article 79 Pêche et Chasse, la protection stricte des grands prédateurs ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

14. Chasse :

De tout temps, la nature, constituée de proies et de prédateurs s'est autorégulée, permettant ainsi la reproduction des sujets les plus sains. Depuis 1974, le canton de Genève a supprimé la chasse. Seuls quelques tirs sont effectués par des professionnels et ce uniquement lorsque toutes les autres solutions de protection des cultures ont échoué.

Seriez-vous d'accord pour une interdiction de la chasse en Suisse selon le modèle genevois ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

ANIMAUX DE COMPAGNIE

15. Identification des chats :

Les refuges sont surchargés en chats abandonnés et, dans bien des communes, il y a une prolifération de chats errants qui est ressentie comme un véritable fléau. En identifiant tous les chats serait résolu le problème des chats abandonnés et errants, ainsi que celui de leur prolifération ou du contesté article 5 de la Loi sur la chasse permettant toute l'année le tir des chats dits harets.

Seriez-vous favorable à une obligation de marquage électronique pour les chats, comme c'est le cas actuellement pour les chiens ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

DROIT ANIMAL

16. Avocat pour les animaux :

Quel est le sens d'avoir une des meilleures législations pour la protection des animaux si les infractions commises à son encontre sont considérées par des autorités judiciaires surchargées, peu compétentes en matière de protection des animaux, comme des « délits mineurs » ?

Bien que l'Initiative pour l'avocat à la protection des animaux ait été refusée en 2010, seriez-vous d'accord de reconsidérer la possibilité de nommer, auprès des services vétérinaires cantonaux, un avocat spécialisé dans les affaires relatives à la violation de la législation sur la protection des animaux ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

Commentaires (vous pouvez aussi détailler ici certaines questions) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci d'avoir répondu !

Retour des questionnaires : animaux-parlement.ch

Case postale 148
1226 Thônex



ou par courriel : info@animaux-parlement.ch